



Mesdames et Messieurs les député.e.s
élu.e.s de l'Assemblée nationale, du
Sénat et du Parlement européen

Marseille, le 14 septembre 2017

Objet : Partager justement les richesses pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités et lutter contre l'évasion fiscale

Madame, Monsieur,

La plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux et judiciaires regroupe plusieurs associations¹ depuis 2014. Elle s'est fixée pour objectif d'œuvrer contre les systèmes opaques dans les milieux financiers et d'une manière générale contre l'évasion fiscale.

Les paradis fiscaux présentent quatre caractéristiques : faible taux d'imposition, opacité du régime fiscal, absence d'échanges de renseignements fiscaux avec d'autres États, terre d'accueil pour les sociétés-écrans ayant une activité fictive. Depuis les années 2000, on estime que plus de 50 % des transactions financières y transitent².

Les paradis fiscaux tiennent un rôle central dans l'univers de la « finance sale » puisque les capitaux issus des activités illicites et criminelles y sont blanchis et recyclés en toute impunité.

En outre, ce réseau contribue à une fraude à grande échelle, notamment au profit des contribuables à haut patrimoine. Environ 8 % de la richesse financière nette des ménages est détenue offshore, et au moins les trois-quarts de ce total ne sont pas enregistrés³. L'hémorragie fiscale se chiffre annuellement pour l'État français de 60 à 80 milliards d'euros⁴. Pour l'Europe ce sont environ 1 000 milliards d'euros⁵, pour les pays du sud 200 milliards et plus de 800 milliards d'euros pour l'ensemble des pays en développement⁶ qui sont perdus.

Les conséquences sociales, politiques et économiques sont connues. Les moyens dont disposent les collectivités publiques pour conduire leurs politiques au service de l'intérêt général sont affaiblis. Des politiques d'austérité affectent les catégories les plus modestes de la population. Le tissu social

1 <http://www.stopparadisfiscaux13.fr/presentation/>

2 Le 1 n° 61 du 17 juin 2015. « 70 000 milliards de dollars circulent ou reposent dans le circuit offshore ». Le rapport parlementaire du 14 novembre 2012 évoque des estimations de 5 500 milliards (FMI) à 26 000 milliards (Tax Justice Network)

3 Thèse de Gabriel Zucman citée dans le livre *Les six cents milliards d'euros qui manquent à la France* (Seuil 2012), Antoine Peillon

4 Le 18 février 2016, émission du sénat Eric Bocquet rapporteur d'une commission d'enquête au sénat sur l'évasion fiscale. « Les pertes en 2012 étaient comprises entre 60 et 80 milliards d'euros »

5 Selon Tax Research, en Europe, l'évasion fiscale serait de 1000 milliards d'euros par an dont 90 milliards pour ce qui touche à la corruption, et cela n'a cessé de progresser.

6 Selon Oxfam France « En 2010, les pays en développement ont vu s'envoler plus de 850 milliards de dollars de flux illicites vers les paradis fiscaux, soit 10 fois les montants d'aide internationale qu'ils ont reçu cette même année »

se désagrège au profit de discours populistes visant les plus fragiles. Il n'est pas acceptable que plusieurs des principales grandes banques françaises⁷, ainsi que de grandes entreprises de notre pays, utilisent ces mécanismes délétères.

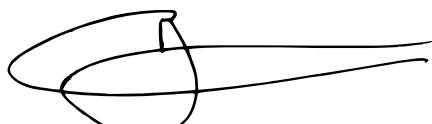
Partager justement les richesses pour mettre fin à la pauvreté et aux inégalités nécessite⁸ :

- a. de garantir l'encaissement des impôts des entreprises et des individus via un reporting public pays par pays et un registre public de bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts aux niveaux français, européen et international, par une révision des conventions fiscales injustes, par l'engagement pour une plus forte harmonisation fiscale en Europe. La poursuite d'un tel objectif ne peut se concevoir sans un renforcement conséquent des moyens en personnel de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) pour rendre effectifs les contrôles sur dossier et les contrôles fiscaux externes ;
- b. d'assurer efficacement les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. De telles mesures seront facilitées par la suppression du monopole du Ministère des Finances pour déclencher des poursuites pénales en matière d'évasion fiscale. Il faut en outre mettre en place une coordination effective de la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale (BRNDF) et du service national de douane judiciaire (SNDJ) pour créer un unique service national fiscal et douanier judiciaire sous l'autorité d'un magistrat ;
- c. de stopper tout risque de nouvelle crise financière et réguler drastiquement la finance, en la mettant au service de l'économie réelle notamment en dissociant les banques de dépôt des banques d'affaires.

Nous vous demandons d'œuvrer en vue de la mise en pratique de ces trois propositions et sommes prêts à apporter notre contribution à toute initiative allant dans ce sens.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

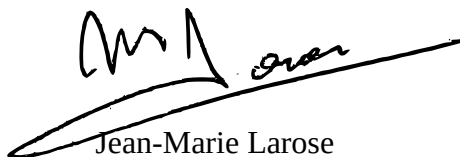
*Les membres de la plateforme régionale
paradis fiscaux et judiciaires*



Claude Bargin
président d'ActionAid France
Peuples Solidaires Aubagne



Maryse Cuguillere
représentant les comités locaux d'ATTAC
des Bouches-du-Rhône



Jean-Marie Larose
président du CCFD-Terre Solidaire
région PACA Languedoc Corse



Jean-Claude Roger
Président VIGICOR

⁷ Rapport du 16 mars 2016 – CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, Secours catholique et Plateforme paradis fiscaux et judiciaires. Attac et Basta, *Le livre noir des banques*, Ed. Les liens qui libèrent, 2015.

⁸ Extrait du dossier campagne 2017 *Prenons le parti de la solidarité*, CCFD-Terre solidaire, Actionaid France Peuples Solidaires, Oxfam France et Secours catholiques